

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Quarante et unième session
Genève, 8 – 11 avril 2019

**PROPOSITION PRÉSENTÉE PAR LA DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE
ET SES ÉTATS MEMBRES**

Document établi par le Secrétariat

Dans une communication datée du 28 mars 2019, la délégation de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne et ses États membres, a transmis au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) la proposition figurant dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

Liste de thèmes à examiner lors des séances d'information sur les indications géographiques proposés par l'Union européenne et ses États membres

- 1) Les indications géographiques en tant que titres de propriété intellectuelle dans le cadre du DNS et des politiques de règlement des litiges.
- 2) Types d'atteintes portées sur l'Internet aux indications géographiques en tant que titres de propriété intellectuelle pouvant donner lieu à une action en justice.
- 3) Types d'instruments juridiques (contraignants ou non contraignants, par exemple les mémorandums d'accord) ou d'instruments techniques à disposition pour lutter contre la vente sur l'Internet de produits de contrefaçon sur lesquels figurent des indications géographiques en tant que titres de propriété intellectuelle.

[Fin de l'annexe et du document]